

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent quarante-quatrième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 18 juin 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

EST PRÉSENTE:

Madame Gladys Driscoll Martin préfète, mairesse de Saint-Augustin.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Madame Dale Roberts Keats préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs conseillère, mairesse de Gros-Mécatina.

EST ABSENTE:

Madame Chantale Otis conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-06-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-06-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-06-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2025-06-04
Embauche agent de développement régional;
 - 4.3. Résolution 2025-06-05
Benoît Côté, comptable professionnel agréé Inc. - Offre de services rapport financier de 2023 et rapport financier de 2024;
5. Résolution 2025-06-06
Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité;
6. Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 -Signature innovation;
 - 6.1 Résolution 2025-06-07
Adoption du rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Projet Signature Innovation;
 - 6.2 Résolution 2025-06-08
Ajout au cadre de gestion FRR Volet 3 - Signature Innovation;
7. Résolution 2025-06-09
Règlement numéro R0126-2024 de la municipalité de Bonne-Espérance;
8. Résolution 2025-06-10
Inquiétudes concernant les équipes de la fonction publique sur la Côte-Nord;
9. Résolution 2025-06-11
Appel d'offres sur invitation - Services pour l'élaboration d'un Plan Climat;
10. Avis de motion
Projet de règlement 20-AR982-2025 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité Régional de comté du Golfe-Saint-Laurent;

11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-06-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 26 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 mai 2025.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-06-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 31 mai 2025 totalisant 1 168 592.04 \$.

RÉSOLUTION 2025-06-04 EMBAUCHE AGENT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a procédé à l'affichage du poste d'agent de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a reçu 5 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les candidats retenus ont complétés une entrevue orale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent recommande l'embauche de Monsieur Mason Organ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR à Monsieur Mason Organ le poste d'agent de développement régional à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Son entrée en fonction est prévue pour le 14 juillet 2025.

RÉSOLUTION 2025-06-05 BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. - OFFRE DE SERVICES RAPPORT FINANCIER DE 2023 ET RAPPORT FINANCIER DE 2024

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal stipule aux articles 176 et suivant que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit déposer avant le 15 mai de chaque année le rapport financier et le rapport du vérificateur externe à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a retenu, par le passé les services de Monsieur Jean Lelièvre pour effectuer la vérification financière;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Lelièvre a omis de nous remettre le rapport financier de 2023 représentant un manquement important dans le suivi de nos obligations comptables, action essentielle pour évaluer la santé financière de la MRC du Golfe du Saint-Laurent retardant ainsi nos procédures de vérification et pourrait possiblement entraîner des complications administratives;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de Benoît Côté, comptable professionnel agréé Inc. pour la préparation des rapports financiers de 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Benoît Côté, comptable professionnel agréé Inc. afin de préparer le rapport financier pour les années 2023 et 2024 pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au coût de 24 250 \$ par année pour un total de 48 500 \$ incluant la production des états financiers du Centre local de développement de la Basse-Côte-Nord et leur inclusion aux états financiers consolidés;

DE RECEVOIR les rapports financiers de 2023 et 2024 de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent avant le 31 octobre 2025.

DE PARTAGER les frais de déplacements avec la Municipalité de la Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2025-06-06 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2- Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 - Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 - Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la préfète, Madame Gladys Driscoll-Martin à signer, pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, l'entente «Développement territorial» du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 -SIGNATURE INNOVATION

RÉSOLUTION 2025-06-07 ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES AU 31 MARS 2024 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 - PROJET SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Signature Innovation est intervenue entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser le projet «Maritime et Touristique : Transformer notre réalité pour l'avenir grâce à la Signature Innovation» et ainsi positionner comme leader des grands projets d'ensemble venant établir ou consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine d'intervention maritime et touristique en contexte nordique et éloigné;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article 4.15 que la MRC s'engage à produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l'annexe B dont l'état de l'utilisation des sommes, la contribution de la MRC, les activités réalisées et les résultats atteints;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activité sera publié sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes en date du 31 mars 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Signature Innovation;

DE MANDATER la coordinatrice au développement économique responsable d'effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l'entente.

RÉSOLUTION 2025-06-08 AJOUT AU CADRE DE GESTION FRR VOLET 3 - SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.2 de la convention du projet Signature Innovation stipule que le comité de pilotage doit formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Le cadre de gestion a été adopté par la MRC le 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE Toute modification à ce cadre doit également être adoptée par la MRC sur recommandation du comité de pilotage;

CONSIDÉRANT QUE Le comité directeur est d'avis que les partenariats peuvent être des éléments essentiels à la réussite des projets et qu'il serait important de s'assurer que les promoteurs s'assurent ou ont fait les efforts nécessaires pour s'assurer de partenaires lors du dépôt d'une demande de projet dans le cadre du fonds FRR, volet 3 - innovation de signature;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER dans le cadre de gestion, que les promoteurs doivent joindre à leur formulaire de candidature la preuve qu'ils ont des partenaires ou qu'ils ont fourni des efforts pour trouver des partenaires pour tout projet soumis au titre du volet 3 du FRR - Signature Innovation.

RÉSOLUTION 2025-06-09 RÈGLEMENT NUMÉRO R0126-2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE BONNE-ESPÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bonne-Espérance a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro R0126-2024 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bonne-Espérance a adopté, le 22 avril 2025, le règlement numéro R0126-2004 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le règlement numéro R0126-2004 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial de la Municipalité de Bonne-Espérance;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.137.3.

RÉSOLUTION 2025-06-10 INQUIÉTUDES CONCERNANT LES ÉQUIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a un mandat territorial essentiel à l'occupation dynamique du territoire et au développement des collectivités de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les effectifs de l'équipe régionale du MAMH sont actuellement loin d'être comblés avec plusieurs postes vacants, dont l'absence d'un conseiller en aménagement attendu par les MRC depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste de conseiller en aménagement est névralgique au bon déploiement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce gel d'embauche prolongé dans la fonction publique empêche l'équipe régionale de remplir pleinement son mandat d'accompagner les MRC dans la mise en œuvre des priorités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des directions régionales sont désormais desservies à distance de la Côte-Nord ce qui fragilise l'autonomie et la capacité d'action de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de responsabilités à des personnes provenant de l'extérieur de la région, qui ne connaissent pas les particularités de la Côte-Nord et ne sont pas sensibles à sa réalité, accentue la perte d'une voix régionale forte et nuit à la prise en compte des besoins spécifiques du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures dans les équipes font craindre des bris de service dans la fonction publique régionale impactant les services offerts à la population et une iniquité par rapport au reste du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'application uniforme à la grandeur du Québec de ces mesures restrictives ne tient pas compte des particularités régionales de la Côte-Nord puisque celle-ci vit déjà depuis des années des difficultés au niveau du recrutement ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec de M. François Legault se présente comme le gouvernement des régions ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au MAMH, au Conseil du Trésor et au Premier ministre du Québec de prendre rapidement des mesures pour rétablir la pleine capacité d'action du MAMH en région, en comblant les postes vacants et en embauchant un conseiller en aménagement sur le territoire;

DE DÉNONCER fermement le gel d'embauche prolongé au sein de la fonction publique régionale, ainsi que la pénurie de personnel qui en découle ;

DE DEMANDER au conseil du Trésor une mesure d'exemption des gels d'embauches qui tiendrait compte de ses particularités régionales ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec Monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Andrée Laforest, à la Présidente du Conseil du Trésor Madame Sonia LeBel, et à la ministre responsable de la région de la Côte-Nord Madame Kateri Champagne Jourdain.

RÉSOLUTION 2025-06-11 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE le programme répond à une mesure du Plan pour une économie verte 2030 visant à engager les partenaires dans la transition climatique du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services pour l'élaboration d'un plan climat, plus précisément pour l'étape 2 – Définition du contexte, 3 – Identification des parties prenantes, 4 – Définition des objectifs et 5 – Démarche d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le mandat devra se chiffrer sous le seuil de la dépense obligeant l'appel d'offres public, 133 800 dollars et avoir fait l'objet d'une invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LANCER la période d'invitation auprès du Conseil Environnement Côte-Nord et l'Atelier Urbain.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 20-AR982-2025 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-SAINT-LAURENT

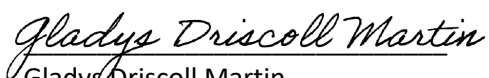
La mairesse de la municipalité de Gros-Mécatina, Madame Gena Chubbs, donne avis de motion que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption du projet de règlement numéro 20-AR982-2025 - Relatif sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-Saint-Laurent

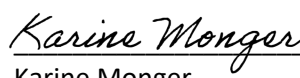
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 12, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Madame Gena Chubbs que la séance soit levée.


Gladys Driscoll Martin
Préfète


Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière